|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| MDE 31/8492/2024 – Yémen - 25 septembre 2024 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 040/24-1 |
| Il faut libérer un formateur aux droits humains détenu arbitrairement | | |
| YÉMEN | | |

Moujib al Mikhlafi, spécialiste de l’éducation et formateur yéménite, est détenu arbitrairement par les autorités houthies de facto depuis le 10 octobre 2023 à Sanaa, au Yémen. Le 1er septembre 2024, une chaîne de télévision affiliée aux Houthis a diffusé une vidéo de ce qui a été présenté comme des «aveux» de sa part indiquant qu’il était membre d’un «réseau d’espionnage» ciblant le secteur de l’éducation au Yémen. S’il était inculpé d’espionnage, Moujib al Mikhlafi encourrait la peine de mort. Depuis son arrestation, il a été soumis à de multiples violations des droits humains, notamment à une disparition forcée, à une détention au secret et à la privation de son droit à un avocat. Il a été placé à l’isolement pendant au moins trois mois, ce qui constitue en soi une forme de mauvais traitement pouvant s’apparenter à la torture. Il doit être libéré immédiatement.

Moujib al Mikhlafi est un spécialiste de l’éducation et un formateur qui travaillait au ministère de l’Éducation à Sanaa depuis 24 ans lorsqu’il a été arrêté le 10 octobre 2023. Il animait notamment des formations à destination du personnel éducatif sur les droits de l’enfant, la consolidation de la paix et la résolution de conflits, le dialogue et la communication non violente.

À la suite de son arrestation, sa famille a déposé un recours auprès du chef du Conseil politique suprême et du chef des services de sécurité et de renseignement, ainsi qu’une plainte auprès du chef du département juridique du bureau du dirigeant houthi Abdul Malik al Houthi. Elle n’a reçu aucune réponse à ce jour. La détention arbitraire constitue une violation du Code de procédure pénale du Yémen et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Yémen est partie.

Sa famille s’inquiète encore plus pour son état de santé depuis qu’elle a appris, au mois de mars 2024, qu’il se détériorait. Moujib al Mikhlafi souffre de problèmes de santé antérieurs à son arrestation, notamment de diabète et d’hypertension. D’après les recherches effectuées par Amnesty International, les personnes détenues dans les centres gérés par les services de sécurité et de renseignement houthis subissent souvent des conditions horribles et punitives, et n’ont pas accès à des soins de santé adéquats.

Le 10 juin 2024, les services houthis de sécurité et de renseignement ont annoncé la «découverte» de ce qu’ils ont appelé «un réseau d’espionnage». Depuis, ils ont diffusé une série de vidéos sur la chaîne de télévision Al Masirah, affiliée aux Houthis, mettant en scène les «aveux» d’espionnage de plusieurs détenus. Moujib al Mikhlafi est apparu dans l’une de ces vidéos, rendue publique le 1er septembre et intitulée «Les États-Unis ciblent l’éducation au Yémen».

Depuis 2015, Amnesty International a recueilli des informations sur des dizaines de cas concernant des journalistes, des défenseur·e·s des droits humains, des opposant·e·s politiques et des membres de minorités religieuses qui ont fait l'objet de procès inéquitables devant le Tribunal pénal spécial de Sanaa sur la base de fausses accusations d’espionnage, infraction obligatoirement sanctionnée par la peine de mort en vertu du droit yéménite. Dans tous ces cas, les autorités houthies chargées des poursuites semblaient avoir porté les accusations d’espionnage dans le but de persécuter les opposant·e·s politiques et de faire taire la dissidence pacifique.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **25 décembre** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **arabe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À | COPIES À |
| La distribution postale au Yémen n’est actuellement pas disponible. Si vous préférez envoyer votre appel par la poste, veuillez l'envoyer à l'ambassade  Porte-parole d’Ansarullah  Ansarullah Spokesperson Mohamed Abdelsalam  **E-mail :** [**mdabdalsalam@gmail.com**](mailto:mdabdalsalam@gmail.com) **Twitter/X : @abdusalamsalah** | Ambassade de la République du Yémen Chemin du Jonc 19 1218 Le Grand-Saconnex  Fax: 022 798 04 65 E-mail: [geneva@mofa-ye.org](mailto:geneva@mofa-ye.org) |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 040/24** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ansarullah Spokesperson  
Mohamed Abdelsalam

**Email:** [**mdabdalsalam@gmail.com**](mailto:mdabdalsalam@gmail.com) **Twitter/X: @abdusalamsalah**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur Abdelsalam,

**Je vous écris pour vous faire part de mon extrême inquiétude face aux récents éléments concernant le cas de Moujib al Mikhlafi, 49 ans, spécialiste de l’éducation et formateur aux droits de l’enfant, à la consolidation de la paix, au dialogue et à la communication non violente**. Cet homme est détenu arbitrairement depuis le 10 octobre 2023, dans un centre de détention géré par les services de sécurité et de renseignement houthis, à Sanaa. Il est apparu dans une vidéo rendue publique le 1er septembre 2024, que les Houthis ont décrite comme des «aveux» filmés indiquant qu’il était membre d’un «réseau d’espionnage» ciblant le secteur de l’éducation au Yémen.

Dans cette vidéo, diffusée sur la chaîne de télévision Al Masirah, affiliée aux Houthis, et qu’Amnesty International a pu examiner, on pouvait voir quatre détenus, parmi lesquels Moujib al Mikhlafi, qui étaient tous présentés comme faisant partie d’un «réseau d’espionnage» visant à permettre et faciliter la destruction du secteur de l’éducation au Yémen par les États-Unis.

Cependant, à ce jour, Moujib al Mikhlafi n’a pas été déféré devant le parquet ni inculpé formellement, et il est toujours privé de son droit à un avocat. S’il était inculpé d’espionnage, il encourrait la peine de mort selon le droit pénal yéménite.

Les Houthis ont l’habitude de recourir à la torture pour extorquer des aveux, ce qui incite à craindre que ces détenus, et notamment Moujib al Mikhlafi, n’aient été contraints à faire les déclarations enregistrées dans les vidéos diffusées. La diffusion d’«aveux» forcés porte atteinte au droit des personnes détenues à la présomption d’innocence et à leur droit de ne pas témoigner contre soi-même.

Moujib al Mikhlafi a été arrêté par les forces houthies de sécurité et de renseignement le 10 octobre 2023, alors qu’il se rendait dans le gouvernorat d’Ibb, dans le sud du Yémen. Il devait intervenir dans des écoles locales pour former le personnel enseignant à l’éducation aux droits humains. D’après un membre de sa famille, les forces de sécurité et de renseignement ont effectué une descente à son domicile sans mandat le même jour et ont saisi deux téléphones portables, deux iPads et des documents en lien avec son travail. Ils ont refusé d’indiquer à ses proches le motif de leur intervention et le lieu de détention de Moujib al Mikhlafi.

À la suite de son arrestation, Moujib al Mikhlafi a été soumis à une disparition forcée pendant 21 jours, jusqu’à ce que les services de sécurité et de renseignement informent sa famille qu’il était détenu dans leur centre de détention à Sanaa, où il se trouve encore actuellement. Selon l’un de ses proches, il a ensuite été détenu au secret pendant deux semaines avant d’être autorisé à appeler sa famille, le 15 novembre 2023. Il a été maintenu à l’isolement de façon prolongée, pendant au moins trois mois, en violation de l’interdiction absolue de la torture et des autres traitements cruels, inhumains et dégradants.

**Nous appelons les autorités houthies de facto à libérer Moujib al Mikhlafi sans délai. Dans l'attente de sa libération, les autorités doivent veiller à ce qu’il soit protégé contre la torture et toute autre forme de mauvais traitement, qu’il puisse consulter un·e avocat·e et contacter sa famille régulièrement, et qu’il bénéficie de soins médicaux adéquats.**

Veuillez agréer, Monsieur Abdelsalam, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République du Yémen, Chemin du Jonc 19, 1218 Le Grand-Saconnex

Fax: 022 798 04 65 / E-mail: geneva@mofa-ye.org